

**Landesbibliothek Oldenburg**

**Digitalisierung von Drucken**

**Lettres Angloises, Ou Histoire De Miss Clarisse Harlove**

**Richardson, Samuel**

**A Dresde, 1751**

Lettre XXXIX. Miss Clarisse Harlove, à Miss Howe.

**urn:nbn:de:gbv:45:1-1771**

par rapport au premier, & je m'en rapporte volontiers aux termes de ma lettre. A l'égard du second, je ne cherchois qu'à me rendre telle qu'il convient à une personne de mon sexe & de mon caractère, dans une malheureuse situation où elle est accusée d'un amour contraire au devoir, & où l'objet qu'on suppose à sa passion est un homme de mauvaises mœurs. Vous approuvez, j'en suis sûre, le désir que j'avois de paroître ce que je devois être; quand je n'aurois pas eu d'autres vûes que de mériter la continuation de votre estime.

Mais, pour me justifier sur la réserve....  
O, ma chere, il faut que je quitte ici la plume.

---

### LETTRE XXXIX.

*Miss* CLARISSE HARLOVE, à  
*Miss* HOWE.

*Lundi 20 de Mars.*

Cette lettre vous apprendra, ma chere, les raisons qui m'ont fait interrompre si brusquement ma réponse à la vôtre d'hier, & qui m'empêcheront peut-être de la finir & de vous l'envoier plutôt que demain ou  
le

le jour suivant ; d'autant plus que j'ai beaucoup à dire sur les sujets que vous m'avez proposés. Aujourd'hui, je vous dois le recit d'un nouvel effort que mes amis ont tenté sur moi, par le ministère de la bonne Madame Norton.

Il paroît qu'ils l'avoient fait avertir, dès hier, de se trouver ici ce matin, pour recevoir leurs instructions, & pour employer l'ascendant qu'ils lui connoissent sur mon esprit. Je m'imagine qu'ils s'en promettoient du moins un effet convenable à leurs vûes ; c'étoit de me rendre inexculpable à ses propres yeux, & de lui faire voir qu'il n'y avoit point de fondement aux plaintes qu'elle a voulu faire plusieurs fois à ma mere, de la rigueur avec laquelle je suis traitée. L'avantage que je me suis attribué, d'avoir le cœur libre, leur fournissoit un argument pour me convaincre d'obstination & de perversité ; parce qu'ils se croioient en droit de conclure, que n'ayant point d'estime particulière pour aucun homme, mes oppositions ne pouvoient venir que de ces deux causes. A présent, que pour leur ôter cette arme, je leur ai donné lieu de me supposer des sentimens de préférence, ils sont résolus d'en venir promptement à l'exécution de leur système ; & c'est dans  
cette

cette intention qu'ils ont appelé au secours une femme vénérable, pour laquelle ils me connoissent un respect qui approche de celui de la nature.

Elle a trouvé mon pere, ma Mere, mon frere, ma sœur, mes deux oncles & ma tante Hervey, qui s'étoient assemblés pour l'attendre.

Mon frere a commencé par l'informer de tout ce qui s'est passé depuis la dernière fois qu'on lui a permis de me voir. Il lui a lû les endroits de mes lettres, où, suivant leurs interprétations, j'avoue ma préférence pour M. Lovelace. Il lui a rendu compte de leurs réponses, en substance; après quoi il lui a déclaré leurs résolutions.

Ma mere a pris la parole après lui. Je vous raconte, mot pour mot, tout ce que j'ai appris de ma bonne Norton.

Après lui avoir exposé combien de fois on avoit eu l'indulgence d'approuver mes autres refus, combien elle avoit employé d'efforts pour me faire consentir à obliger une fois toute la famille, & l'inflexible fermeté de mes résolutions; ô! chere Madame Norton, lui a-t-elle dit, auriez-vous jamais crû que ma Clarisse, & votre Clarisse, fût capable d'une opposition si déterminée aux volontés des meilleurs de tous les paires ?

rens ? Mais voiez ce que vous pouvez obtenir d'elle. L'entreprise est trop avancée pour lui laisser le moindre espoir que nous en puissions revenir. Son pere, ne se défiant point de son obéissance, a réglé tous les articles avec M. Solmes. Quels articles, Madame Norton ! Quels avantages, & pour elle & pour toute la famille ! En un mot, il dépend d'elle de nous lier tous par de véritables obligations. M. Solmes, qui connoît ses excellens principes, & qui espère, aujourd'hui par sa patience, ensuite par ses bonnes manières, de l'engager d'abord à la reconnaissance & par degrés, à l'amour, est disposé à fermer les yeux sur tout.

(Fermer les yeux sur tout, ma chere ! Monsieur Solmes fermer les yeux sur tout ! voilà une étrange expression.)

Ainsi, Madame Norton, (c'est ma mere qui continue) si vous êtes convaincue que c'est le devoir d'un enfant de se soumettre à l'autorité de ses parens, dans les points les plus essentiels comme dans les plus légers, je vous prie de tenter quel pouvoir vous aurez sur son esprit. Je n'en ai aucun. Son pere & ses oncles n'en ont pas d'avantage. Cependant son intérêt propre est de nous obliger tous ; car, à cette condition, la terre de son grand-pere n'est pas la moi-  
tié

tié de ce qu'on se propose de faire pour elle. Si quelqu'un est capable de vaincre tant d'obstination, c'est vous : & j'espère que vous accepterez volontiers cette commission.

Madame Norton a demandé s'il lui étoit permis de faire ses représentations sur les circonstances, avant que de monter à mon appartement.

Mon frere s'est hâté de lui répondre qu'on l'avoit fait appeler pour faire des représentations à sa sœur, & non à l'assemblée. Et vous pouvez lui dire, Dame Norton, (car il a l'arrogance de ne jamais la nommer autrement) que les choses sont si avancées avec M. Solmes, qu'il n'est plus question de reculer : par conséquent, point de représentations, ni de votre part ni de la sienne.

Soiez bien sûre, Madame Norton, lui a dit mon pere, d'un ton irrité, que nous ne ferons point jouer par un enfant. Il ne fera pas dit que nous soyons les fots de l'aventure, comme si nous n'avions aucune autorité sur notre propre fille. En un mot, nous ne souffrirons pas qu'elle nous soit enlevée par un libesin détestable, qui a pensé tuer notre fils unique. Ainsi croiez-moi, le meilleur parti pour elle, est de se faire un mérite de son obéissance : car il faut qu'elle obéisse, si je vis ; quoique par l'in-  
discrete

discrete bonté de mon Pere elle se croie indépendante de moi, qui suis le sien. Aussi, depuis ce tems-là, n'a-t-elle pas été ce qu'elle étoit auparavant. C'est une disposition injuste . . . qui m'a l'air de prospérer comme il plaira au Ciel. Mais si jamais elle épouse ce vil Lovelace, je mangerai en procès jusqu'au dernier schelling. Donnez lui cet avis de ma part ; & que le testament peut être cassé, & qu'il le fera.

Mes oncles se sont joints à mon pere, avec la même chaleur.

Mon frere a fait les déclarations les plus violentes.

Ma sœur n'a pas été plus modérée.

Ma tante Hervey a dit, avec plus de douceur, qu'il n'y avoit point d'occasion où le gouvernement des Parens fût plus convenable que dans celle du mariage, qu'il lui paroissoit très-juste qu'on me fit là-dessus des loix.

C'est avec ces instructions que la bonne femme est montée à ma chambre. Elle m'a fait le récit de tout ce qui venoit de se passer. Elle m'a pressée longtems de me rendre ; avec tant de candeur, pour s'acquitter de sa commission, que j'ai crû plus d'une fois qu'ils l'avoient fait entrer dans leurs intérêts. Mais après avoir reconnu mon infurmon-



table averſion pour leur favori, elle a déploré avec moi l'excès de mon infortune. Enſuite elle a voulu ſ'affûrer ſi j'étois ſincère, dans l'offre que je fais de me reduire au célibat. Lorſqu'après m'avoit examinée, elle n'a pû doûter de mes diſpoſitions, elle eſt demeurée ſi convaincue qu'une offre qui exclud M. Lovelace doit être acceptée, qu'elle ſ'eſt empreſſée de deſcendre; & quoique je lui aie répréſenté qu'il ne m'a rien ſervi de l'avoit propoſée pluſieurs fois, elle a crû pouvoir m'en garantir le ſuccès.

Mais elle eſt bientôt revenue toute en pleurs, & fort humiliée des reproches qu'elle ſ'eſt attirés par ſes inſtances. Ils lui ont répondu que mon devoir eſt d'obéir, quelques loix qu'il leur plaiſe de m'impoſer; que ma propoſition n'eſt qu'un artifice pour gagner du tems; qu'il n'y a que mon mariage avec M. Solmes qui puiſſe les ſatisfaire; qu'ils me l'ont déjà déclaré, & qu'ils ne peuvent être tranquilles qu'après la célébration, parce qu'ils n'ignorent pas combien Lovelace a d'acendant ſur mon cœur; que j'en ſuis convenue moi-même dans mes lettres à mes oncles, à mon frere & à ma ſœur, quoique je l'aye déſavouée à ma mere avec beaucoup de mauvaiſe foi; que je me répoſe  
ſur

sur leur indulgence & sur le pouvoir que je crois avoir sur eux ; qu'ils ne m'auroient pas bannie de leur présence, s'ils ne savoient eux-mêmes que leur considération pour moi surpasse beaucoup celle que j'ai pour eux ; mais qu'enfin ils veulent être obéis, sans quoi jamais ils ne me rendront leur affection, quelles qu'en puissent être les conséquences.

Mon frere a jugé à propos de reprocher à la pauvre femme, de n'avoir servi qu'à m'endurcir, par ses *lamentations vuides de sens*. Il y a dans l'esprit des femmes, lui a-t-il dit, un fond de perversité & d'orgueil théâtral, qui est capable de faire tout risquer à une jeune tête romanesque, telle que la mienne, pour exciter la pitié par des aventures extraordinaires. Je suis d'un âge & d'un tour d'esprit, a dit l'insolent, qui peut fort bien me faire trouver des charmes dans une mélancolie d'amour. Il répond bien que ma tristesse, qu'elle faisoit valoir en ma faveur, ne fera jamais mortelle pour moi ; mais il n'ose promettre qu'elle ne le sera pas pour la plus tendre & la plus indulgente de toutes les meres. Enfin, il a déclaré, à Me. Norton, qu'elle pouvoit retourner encore une fois à ma chambre, mais que si le succès ne répondoit pas mieux à l'opinion qu'ils ont eue d'elle, ils la soupçonneroit de s'être



laissée corrompre par l'homme qu'ils détestent tous. A la vérité, tous les autres ont blâmé cette indigne réflexion, qui a pénétré la bonne femme jusqu'au fond du cœur; mais il n'en a pas moins ajouté, sans être contredit de personne, que si elle ne pouvoit rien obtenir de son *doux enfant*, non apparemment qu'elle m'a donné dans le mouvement de sa tendresse, elle pouvoit se retirer, ne pas revenir sans être appelée, & laisser son *doux enfant* à la disposition de son pere.

Réellement, ma chere, il n'y a jamais eu de frere aussi insolent & aussi dur que le mien. Comment se fait-il qu'on exige de moi tant de résignation, tandis qu'on lui permet de traiter avec cette arrogance une si honête femme & d'un caractère si sensé!

Cependant elle lui a répondu que toutes ses railleries, sur la douceur de mon naturel, n'empêchoient pas qu'il ne fût vrai comme elle pouvoit l'en assurer qu'il y avoit peu d'esprits aussi doux que le mien; & qu'elle avoit toujours observé que par les bonnes voies, on pouvoit tout obtenir de moi, dans les choses mêmes qui étoient contraires à mon opinion.

Ma tante Hervey a dit là-dessus, que le sentiment d'une femme si raisonnable lui paroissoit mériter quelque réflexion; & qu'elle avoit

avoit quelquefois doûté elle-même, si l'on n'auroit pas mieux fait de commencer par les méthodes qui font ordinairement plus d'impression sur les caractères généreux. Elle s'est attiré un réproche de mon frere & de ma sœur, qui l'ont renvoyée à ma mere, pour savoir d'elle-même si elle ne m'avoit pas traitée avec une indulgence sans exemple.

Ma mere a répondu, qu'elle croioit avoir poussée l'indulgence assez loin; mais qu'il falloit convenir, comme elle l'avoit représenté plusieurs fois, que l'accueil qu'on m'avoit fait à mon retour, & la manière dont M. Solmes m'avoit été proposé, n'étoient pas les moiens par lesquels on auroit dû commencer.

On lui a fermé la bouche: vous devinez qui, chere Miss Howe. Ma chere, ma chere, vous avez toujours quelque objection à faire, quelque excuse à donner en faveur d'une fille rebelle! souvenez-vous, de la manière dont elle nous a traités, vous & moi. Souvenez-vous que le misérable que nous haïssons avec tant de justice n'auroit jamais la hardiesse de persister dans ses vîtes, si l'obstination de cette perverse créature n'étoit un encouragement pour lui. Madame Norton (en s'adressant à elle avec colere)



remontez encore une fois ; & si vous croiez devoir espérer quelque chose de la douceur, vous avez commission de l'employer : mais si vous n'en tirez aucun fruit, qu'il n'en soit plus question.

Où, ma bonne Norton ; lui a dit ma mere, employez ce que vous connoissez de plus fort sur son esprit. Si vous avez le bonheur de réussir, nous monterons, ma sœur Hervey & moi, nous l'amenerons entre nos bras, pour recevoir la bénédiction de son pere & les caresses de tout le monde. Vous nous en ferez mille fois plus chere.

Madame Norton est revenu à moi, & m'a repété avec larmes tout ce qu'elle venoit d'entendre. Mais, après ce qui s'étoit passé entr'elle & moi, je lui ai dit qu'elle ne pouvoit se promettre de me faire entrer dans des mesures qui étoient uniquement celles de mon frere, & pour lesquelles j'avois tant d'aversión. Elle m'a ferrée entre ses bras maternels. Je vous quitte, très-chere Miss ! m'a-t-elle dit ; je vous quitte, parce que je le dois. Mais permettez que je vous conjure de ne rien faire témérairement, rien qui ne soit convenable à votre caractère. Si tout ce qu'on dit est vrai, M. Lovelace n'est pas digne de vous. Si vous avez la force d'obéir, faites attention que le devoir vous y oblige.

oblige. J'avoue qu'on ne prend pas la meilleure méthode, avec un esprit si généreux; mais considérez qu'il y a peu de mérite dans l'obéissance, lorsqu'elle n'est pas contraire à nos propres desirs. Faites attention à ce qu'on doit attendre d'un caractère aussi extraordinaire que le vôtre. Faites attention qu'il dépend de vous d'unir ou de diviser à jamais votre famille. Quoiqu'il soit fort chagrinant pour vous d'être ainsi poussée par la force, j'ose dire qu'après avoir considéré sérieusement les choses, votre prudence vous fera vaincre toutes sortes de préjugés. Par là, vous acquerez aux yeux de toute votre famille, un mérite qui vous sera non-seulement glorieux, mais qui vraisemblablement, dans l'espace de quelques mois, deviendra pour vous une source pure & constante de repos & de satisfaction.

Considérez, chere maman Norton, lui ai-je répondu, que ce n'est pas une démarche légère qu'on exige de moi, ni une démarche de peu de durée. Il est question de ma vie entière. Considérez aussi que cette loi me vient d'un frere impérieux, qui gouverne tout à son gré. Voiez jusqu'où va le désir que j'ai de les satisfaire, lorsque j'offre de renoncer au mariage, & de rompre à jamais toute correspondance avec l'homme



me qu'ils haïssent, parce que mon frere le haït.

Je considère tout, ma très-chere Mifs; mais, avec ce que j'ai dit, considérez seulement vous-même que si vous vous trouviez malheureuse après avoir rejeté leurs volontés pour suivre les vôtres, vous seriez privée de la consolation qui fait la ressource d'une fille vertueuse, lorsque s'étant soumise à la conduite de ses parens, le succès d'un mariage ne répond point à leurs espérances.

Il faut que je vous quitte, m'a-t-elle répétée. Votre frere va dire (elle s'est mise à pleurer) que je vous endureis par mes lamentations insensés. Il est bien dur en effet qu'on ait tant d'égard pour l'humeur d'un enfant, & si peu pour l'inclination de l'autre. Mais je ne vous repéte pas moins que c'est votre devoir d'obeir, si vous pouvez vous faire cette violence. Votre pere a confirmé par ses ordres le sistème de votre frere. C'est à présent le sien. Je m'imagine que le caractère de M. Lovelace n'est pas si propre à justifier votre choix que leur dégoût. Il est aisé de voir que l'intention de votre frere est de vous décréditer dans l'esprit de tous vos amis, & particulièrement dans celui de vos oncles; mais cette raison même devrait vous porter, s'il est possible, à les obliger, pour décon-

déconcertér ses mesures peu généreuses. Je prierai le Ciel pour vous ; c'est tout ce qui me reste à vous offrir. Il faut que je descende, pour leur déclarer que vous êtes résolue de ne jamais prendre M. Solmes : le faut-il ? Pensez-y, Mifs. Le faut-il ?

Oui, chere maman, il le faut. Voici, en même tems, dequoi je puis vous assurer : jamais il ne m'échappera rien qui puisse faire déshonneur au soin que vous avez pris de mon éducation. Je souffrirai tout, excepté de me voir forcée à mettre la main dans celle d'un homme qui ne peut jamais avoir aucune part à mon affection. Je m'efforcerai par mon respect, par mon humilité, par ma patience, de fléchir le cœur de mon Pere. Mais je préférerai la mort, sous toutes sortes de formes, au malheur d'épouser cet homme-là.

Je tremble, m'a-t-elle dit, de descendre avec une réponse si décisive. Ils vont s'en prendre à moi. Mais souffrez qu'en vous quittant j'ajoute une observation, que je vous conjure de ne jamais perdre de vue. „Les „personnes distinguées par la prudence, & „par des talens tels que les vôtres, semblent „distribuées dans le monde pour donner, par „leurs exemples, du crédit à la religion & à „la vertu. Qu'elles sont coupables, lors-



„qu'elles s'égarerent ! quelle ingratitude pour  
 „cet Etre Suprême, qui les a favorisés d'un si  
 „précieux bienfait ! Quelle perte pour le  
 „monde ! Quelle plaie pour la vertu ! Mais  
 c'est ce que j'espère qu'on ne dira jamais de  
 Miss Clarisse Harlove.

Je n'ai pu lui répondre que par mes lar-  
 mes ; & lorsqu'elle m'a quittée, j'ai crû  
 que la meilleure partie de mon cœur partoît  
 avec elle.

Il m'est venu à l'esprit de descendre au-  
 fitôt, & de prêter l'oreille à la manière  
 dont elle seroit reçue. On lui a fait un ac-  
 cueil conforme à ses craintes. Veut-elle ?  
 Ne veut-elle pas ? Point de lamentations  
 vagues, Madame Norton, (vous jugez qui lui  
 a tenu ce discours) Est-elle résolue ou non  
 de se soumettre à la volonté de ses parens ?

C'étoit lui fermer la bouche sur tout ce  
 qu'elle alloit dire en ma faveur. S'il faut  
 m'expliquer si nettement, à-t-elle répon-  
 du, Miss Clarisse mourra plutôt que d'être  
 jamais..... à d'autre que Lovelace, a inter-  
 rompu mon frere. Voilà, Madame, voilà,  
 Monsieur, ce que c'est que la docilité de  
 votre fille. Voilà le *doux enfant* de Mad-  
 ame Norton. Oh bien, bonne Dame, vous  
 pouvez reprendre le chemin de votre de-  
 meure: je suis chargé de vous interdire toute  
 cor-

correspondance avec cette fille perverse, autant que vous faites cas de l'amitié de toute notre famille & de chacun de ceux qui la composent. Ensuite, personne n'ouvrant la bouche pour le contredire, il l'a menée lui-même à la porte; sans doute avec ce cruel air d'insulte, que les riches hautains prennent sur le pauvre qui a le malheur de leur déplaire.

Ainsi chere amie, vous êtes informée de la manière dont on me prive désormais du conseil d'une des plus prudentes & des plus vertueuses femmes du monde, quoique le besoin que j'en ai toujours eu ne puisse qu'augmenter. Je pourrois à la vérité lui écrire & recevoir ses réponses par vos mains: mais s'il arrivoit qu'on la soupçonnât de cette correspondance, je fais qu'elle ne voudroit point se rendre coupable d'un mensonge, ni de la moindre équivoque; & l'aveu qu'elle feroit, après les défeuses qu'elle a reçues, lui feroit perdre à jamais la protection de ma mere. C'est un point de quelque importance pour elle; car dans ma dernière maladie, j'ai obtenu de ma mere que si je mourois sans avoir fait quelque chose pour cette excellente femme, elle se chargeroit elle-même de lui assurer une honnête subsistance qui peut lui devenir nécessaire

cessaire

